

Blangy environnement

Point sur le SCoT

Martine DUPERRAY
29 septembre 2020

Dans sa séance du 29 février 2020 le Comité Syndical pour le SCoT Nord Pays d'Auge a approuvé la révision du Schéma de Cohérence Territoriale, en application de l'article L.143-23 du code de l'urbanisme à l'issue de l'enquête publique organisée du 7 octobre 2019 au 8 novembre 2019 et de l'avis favorable de la Commission d'Enquête rendu avec une réserve et huit recommandations.

La réserve portait sur la production d'un atlas cartographique **à une échelle plus grande** pour rendre les cartes du Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) et leurs légendes plus lisibles.

Les recommandations ont été prises en compte en vue d'améliorer le document sans en modifier l'économie générale.

Sont à votre disposition sur le site de BE :

- * Les remarques formulées par notre Association lors de l'enquête publique. (Courrier au commissaire enquêteur le 4 novembre 2019)

Sont consultables sur le site du SCoT : <http://nordpaysdauge.proscot-eau.fr/>

- * La délibération approuvant le SCoT devenue exécutoire le 23 juin 2020.
- * Les annexes à la délibération du Syndicat Mixte pour le SCoT Nord Pays d'Auge.
